



**Objet : ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE**

Epernay, le 10 septembre 2019

**Madame la Présidente  
Monsieur le Président  
Secrétaire de Club**

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous inviter à assister aux Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du District Marne de Football qui se tiendront :

***Le SAMEDI 05 OCTOBRE 2019 à partir de 9h00  
Centre de Culture André GALLOIS à FAGNIERES  
Chemin de la Terrière (face au centre commercial E.LECLERC)***

**L'Assemblée Extraordinaire** aura pour ordre du jour de vous proposer pour la prochaine mandature **2020/2024** de nouveaux statuts et plus particulièrement **le scrutin de liste bloqué**.

Devant l'importance de cette réunion nous souhaitons vivement votre présence ou celle d'un membre licencié de votre Club **muni de votre pouvoir** dûment rempli ou par l'envoi par votre boîte mail officielle au District Marne ou au [sg@marne.fff.fr](mailto:sg@marne.fff.fr) **pour le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**.

***L'émergence et le contrôle des pouvoirs s'effectueront avec les licences de la saison 2019/2020***

- **Si le Président de votre Club se déplace**, il peut voter.
- **Si le Président ne peut se déplacer**, il désigne **un Représentant de son Club** ; le club envoie (par mail ou par courrier) un pouvoir dûment rempli avec cachet du club, en précisant le nom du représentant présent lors de l'Assemblée Générale ; ce représentant doit être licencié au titre de la saison 2019/2020 et doit présenter le pouvoir lors du pointage ;
- **Si aucun représentant du Club ne peut se déplacer**, le club envoie (par mail ou par courrier), **un pouvoir dûment rempli avec cachet du club, en précisant le nom du représentant d'un autre club qui sera présent lors de l'Assemblée Générale** ; ce représentant doit être licencié au titre de la saison 2019/2020 et doit présenter le pouvoir lors du pointage ;). Dans ce cas de figure, nous vous invitons à contacter un autre club pour vous faire représenter. **Les pouvoirs vierges ne seront pas acceptés**.

Lors du pointage, il sera demandé au Président ou à son Représentant déclaré auprès du District, **une pièce d'identité** (le contrôle des licences se fera par le District avant l'Assemblée Générale).

Si la personne présente à l'Assemblée Générale, différente du Président, n'a pas été déclarée en amont par le club, celle-ci doit présenter sa **licence électronique 2019/2020**.



**Toute absence ou non envoi de pouvoir validé** pénalisera votre Club d'une **amende** de 65 € (2 à 4 voix) ou de 90 € (5 à 7 voix).

**P.J 1 Pouvoir** (Pointage des pouvoirs à partir de 8 h 00)

Comptant sur votre participation, et dans l'attente du plaisir de nous rencontrer. Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations sportives.

**Secrétaire Général**

**Michel HELYE**

**Le Président**

**Gérard CASSEGRAIN**